



Mise à jour PAIE ET COTISATIONS 2019

Mesures en faveur du pouvoir d'achat, prélèvement à la source, unification des régimes ARRCO et AGIRC, nouvelles modalités de la réduction Fillon, ... ajoutées aux traditionnelles modifications de taux, d'assiette de cotisations, le début d'année en Paie promet d'être chargé.

Venez partager notre session de formation MAJ PAIE 2019, pour ne rien manquer de l'actualité PAIE ET SOCIAL

Durée : 1 jour

Deux dates au choix :

- 24/01/2019
- 14/02/2019

Date et lieu :

« LE 9 BIS »

9bis Boulevard Voltaire
21000 DIJON

Horaires :

9 heures – 17 heures.

Intervenant :

Nadine FORZINETTI
Consultante Droit du
Travail et Ressources
Humaines

Public visé :

- Gestionnaires de paie, responsables ou gestionnaires du personnel soucieux (ses) de se perfectionner, de mettre à jour leurs connaissances suite aux modifications législatives, réglementaires et jurisprudentielles de ce début d'année.

Prérequis :

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique

Objectifs :

- Se tenir à jour des dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles en Droit du Travail
- Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence.

Niveau :

- Acquisition et amélioration des connaissances

Moyens pédagogiques :

- Formation associant aspects théoriques et pratiques
- Exercices pratiques de paie
- Réflexion et échanges d'expériences
- Remise de supports pédagogiques

Evaluations à chaud et à froid de la formation

Coût pédagogique : 350 €
par jour / Stagiaire.

Contact et inscriptions :
Nadine FORZINETTI
06.21.03.30.08.
jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

I. Actualisation PAIE & COTISATIONS SOCIALES.

- Point sur les cotisations et contributions sociales au 1^{er} janvier 2019
- Mesures en faveur du pouvoir d'achat : heures supplémentaires, prime exceptionnelle, CSG ...
- La cotisation patronale maladie
- Le régime unifié ARRCO/AGIRC (cotisations, conséquences sur le statut cadre)
- Nouvelles modalités de la réduction Fillon : modalités et calendrier
- Anticiper les mesures impactant la paie tout au long de 2019 : réduction de cotisations salariales sur la rémunération des heures supplémentaires
- Mentions du bulletin de paie au 01/01/2019
- Retour sur le Prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance ...
- Saisies sur salaire
- Frais professionnels, participation de l'employeur aux frais de covoiturage pour le transport domicile-lieu de travail
- Avantages en nature
- Hausse du SMIC et ses conséquences
- Plafonds de SS
- Assiettes forfaitaires et cotisations sociales des apprentis
- Forfait social et épargne salariale
- Avantages servis par le CE ou le CSE au titre des activités sociales et culturelles
- Régime social des chèques vacances
- Les incidences PAIE de la loi de finances et de la loi de financement de la SS
- Contribution formation : double collecte en 2019
- Lutte contre les écarts de salaire entre les hommes et les femmes au 1^{er} janvier 2019 : les conséquences de la loi « Avenir professionnel »
- Modifications des seuils d'effectifs (loi PACTE)
- Demande d'allocation d'activité partielle

*Programme susceptible d'être complété
en fonction de l'actualité législative et réglementaire*

II. LES ARRETS DE JURISPRUDENCE « PAIE » MARQUANTS DE 2018

- Statut cadre et heures supplémentaires
- Présentation du bulletin de paie et heures supplémentaires
- Congé de maternité ou de paternité et prime d'assiduité / et autres primes
- La mention de l'ancienneté sur la fiche de paie
- Indemnités transactionnelles : nouveautés apportées au régime social par la cour de cassation
- Salaire payable sur 13 mois et prime de treizième mois
- Plafond d'indemnité de licenciement en cas de travail à temps partiel
- Paiement des heures de délégation

Programme susceptible d'être complété en fonction de l'actualité jurisprudentielle

